

~~27^e Mars 1709
Engagé au Roy par
Gouverneur,~~

53242

furent presents Messire Jean Brochart
chevalier seigneur de Champigny & M. le Capitaine
du Roy en ses Consilier Intendant de Justice police &
finances en tout ce pays de la Nouvelle France faisant
partie au nom de sa Majesté d'Angleterre, de guerre
Gouverneur arquebusier demeurant à Québec l'stant
deposés en cette ville d'autre part les quelles parties
ont fait le Marché & Engagement qui suit savoir
que le Gouverneur promet de servir fidèlement —
Le Roy & d'aller au Detroit sous la Conduite des
Chevaux de la Mère Adelizac qui y va commandé
sous les ordres de Monseigneur le Chevalier
de Villiers Gouverneur & Lieutenant général pour
le Roy en tout ce pays de la Nouvelle France duquel
on a fait qui commandera à sa place le Gouverneur
promet d'obéir & de travailler de son Meilleur Vouloir
& Raccommoder les armes de la garnison qui sera aux
Detroit, Et à ses fins sera tenu de partir de cette ville
aussi tôt & le temps ou per son engagement —
Communica à l'air du premier juillet de l'an
prochain, ne pourra le Gouverneur faire aucune marche
directement ou indirectement en quelque Manière
que ce soit sous les peines portées par les ordres de la
peste de ses Gages & salaires C'apres déclarer —
Ce Marché fait à la charge que le Gouverneur sera
toujours au service du Roy suivant usages des
voiliers de qu'il sera payé en cette ville aux
Gouverneur ou à son successeur & fonderas proportion
en bonne forme p'asse devant No^r La somme de
Dix mille livres monnaie de France pour chaque
mille de service

ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC
MONTREAL

P. J. B.

J. M. L.

Et toutes les pelleteries que le Gouverneur pourra faire avec les sauvages par son industrie & pour son travail a^z Gouverneur sera tenue de les remettre au magasin qui sera estable aux Detroit & de la rivière Contrebas et du Grand-de^r Magasin de la quantité & qualité des pelleteries qui luy seront payées sur le prix qui sera donne aux Detroit par son C^{te} pelleteries seront vendues en cette ville aux dépens du Roy, Et tant en cette ville la violette d'icelle appartenant au Roy & la autre moitié aux Gouverneurs & de plus est convenu que Bonnet Jeune Garcon age de sixt huit ans que le Gouverneur mene quand il lez aux Detroit pour luy aider a trailler de son mestier sera louvoy de la retenu aux dépens du Roy sans autres gages & de aussi se promettant de obligant de renonçant de fait & jure a la ville Marie en foy de Mordit seigneur Intendant le vingt septième jour de may auant midi En presence de J^r pierre Dugiez Gouverneur royal & plusieurs autres témoins demeurant en ville Marie souffrir avec Mordit seigneur Intendant le Gouverneur & notaire suivant l'ordonnance & han mi l sept Cour 17^e Apropos Cinq mois & nature de M^r Vallon

Lequel Gouverneur a bonnet pour son pelleteries de vendeur lez d'icelle appartenant par son Gouverneur qui lez a fait

Mithart Champigny

P^r le Gouverneur.

Caboyer

Ricard

Therry